29 avril 2008 **08.341**

Question Baptiste Hurni

Le Conseil d'Etat respecte-t-il l'indépendance de l'Université?

Les commentaires relatifs à l'Université dans les comptes de l'Etat de Neuchâtel pour 2007 commencent ainsi: "Conformément au principe de l'enveloppe en charge nette et pour la première fois cette année, la présentation des comptes reflète uniquement les charges et revenus enregistrés par l'Etat au titre de l'Université". D'où ma question: l'arrangement tenu secret du 7 juin 2007 conclu entre le Conseil d'Etat et l'ancien recteur M. Alfred Strohmeier fait-il partie de cette enveloppe? Si tel est le cas, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas l'impression de violer le principe de l'enveloppe en charge nette attribuée à l'Alma Mater, puisqu'il a conclu cet arrangement seul et qu'il fait payer la facture de façon intégrale à l'Université, alors que ce n'est pas "une charge enregistrée par l'Etat au titre de l'Université?" Cette façon d'agir ne contredit-elle pas l'indépendance que l'enveloppe en charge nette vise notamment à procurer?